



CONGES SPECTACLES : PAS TOUCHE AUX DROITS DES ARTISTES ET TECHNICIENS DU SPECTACLE...

Une délégation des syndicats de la Fédération Cgt du Spectacle s'est invitée le 9 décembre au matin à la réunion du Conseil d'Administration de la Caisse des Congés spectacles. Elle a réaffirmé avec force qu'elle n'acceptera pas la remise en cause du système mutualisé des congés payés des artistes et techniciens du spectacle vivant et enregistré engagés par intermittence.

Pour mémoire, suite à un rapport de la Cour des Comptes sur la gestion de la Caisse des Congés Spectacles, le Ministre de la Culture avait annoncé le 12 novembre 2009 le maintien d'un système mutualisé au titre des congés spectacles au sein du groupe de protection sociale Audiens. Or, peu avant l'assemblée générale extraordinaire (AGE) de la Caisse le 19 octobre dernier, dont l'ordre du jour portait sur les modifications de statuts permettant l'adossement de la caisse au sein du Groupe Audiens, son Président, s'est adressé par courrier aux adhérents de l'institution (c'est-à-dire aux employeurs) pour les appeler à voter contre ce projet de modifications des statuts. Il a été en définitive suivi par l'AGE. Ce qui pourrait permettre la remise en cause du système mutualisé des Congés.

Après plusieurs heures d'échanges - parfois vifs - le Conseil d'Administration de la Caisse des Congés spectacles a adopté le communiqué suivant *« Le Conseil d'Administration de la Caisse des Congés spectacles réuni le 9 décembre 2010, réaffirme à l'unanimité des présents et représentés, son attachement à la pérennité du système mutualisé de gestion des congés payés des Intermittents du spectacle et à l'existence de l'Association les Congés spectacles. A cette fin, le maintien d'un coût comparable à celui du fonctionnement actuel et la conservation des améliorations apportées en termes de simplifications administratives sont des conditions essentielles. »*

La Fédération Cgt du spectacle et ses syndicats, qui revendiquent de longue date la réforme de la Caisse avec l'instauration du paritarisme, veilleront au strict respect des droits à congés des professionnels du spectacle.

Paris, le 09/12/2010

Pour vous tenir informés à tout moment de l'actualité sociale, notre Fédération met à votre disposition :
son site Internet au www.fnsac-cgt.com - Email : cgtspectacle@fnsac-cgt.com
FNSAC 14-16, rue des Lilas 75019 PARIS – Tel. : 01 48 03 87 60